

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: Schulz Farben- und Lackfabrik GmbH

Rue: An der Altnah 10

Lieu: D-55450 Langenlonsheim

Téléphone: +49 (0)6704 9388-0

Téléfax: +49 (0)6704 9388-50

E-mail: info@schulz-farben.de

Internet: www.schulz-farben.de

Fournisseur

Société: HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG

Rue: Schellenrain 9

Lieu: CH-6210 Sursee

Téléphone: +41 419296262

E-mail (Interlocuteur): qualitaetsmanagement@hornbach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse 145; +49 (0)6704 9388-135 (9-15 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 2 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1312-76-1	Silicate de potasse, rapport molaire >3,2%			1 - < 5 %
	215-199-1		01-2119456888-17	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1312-76-1	215-199-1	Silicate de potasse, rapport molaire >3,2%	1 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 40 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 40 - 100 STOT SE 3; H335: >= 75 - 100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.
 Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
 Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

En cas de symptômes respiratoires: Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
 En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
 Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions.
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.
 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
 Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
 NE PAS faire vomir.
 Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 3 de 12

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
mousse résistante à l'alcool; Dioxyde de carbone (CO₂); Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x), suie, Dioxyde de carbone (CO₂),
Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un équipement de protection personnel.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des
récipients.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Information supplémentaire

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans
des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Protection individuelle: voir rubrique 8

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les
autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Rincer abondamment avec de l'eau.

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 4 de 12

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Protection individuelle: voir rubrique 8

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Conserver hors de la portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Stocker dans un endroit sec.

Protéger contre: Gel. inutilisable après congélation.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Base forte, Acide fort.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les informations fournies par le fabricant.

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1312-76-1	Silicate de potasse, rapport molaire >3,2%			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,49 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,61 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,38 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance		
Milieu environnemental	Valeur		
1312-76-1	Silicate de potasse, rapport molaire >3,2%		
Eau douce	7,5 mg/l		

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Conformément aux exigences de EN 166: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Conformément aux exigences de EN 374: Porter des gants appropriés.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. Matériau approprié: NBR

(Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration 240min

Epaisseur du matériau des gants: 0,2mm

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Application au rouleau ou au pinceau En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. Lors des travaux de pulvérisation, utiliser des filtres combinés du type A2/P2.

Protection contre les risques thermiques

non applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 6 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	voir Nom commercial du produit/désignation	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non applicable	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 100 °C	calculé.
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Point d'éclair:	non applicable	DIN 51376
Température d'auto-inflammation:	non applicable	
Température de décomposition:	non applicable	
pH-Valeur (à 20 °C):	< 11,4	ISO 976
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	> 20,5 mm²/s	ASTM D 445
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
La vitesse de dissolution:	non applicable	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable	
La stabilité de la dispersion:	non applicable	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa	calculé.
Pression de vapeur: (à 50 °C)	123 hPa	calculé.
Densité (à 20 °C):	ca. 1,01 g/cm³	DIN EN ISO 2811-3
Densité relative:	non déterminé	
Densité apparente:	non applicable	
Densité de vapeur relative:	non applicable	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenu

Propriétés comburantes

Non comburant (oxydant).

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 7 de 12

sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Comburant, Acide fort, Base forte

10.4. Conditions à éviter

- Protéger contre: Gel.
- Conserver à l'écart de la chaleur.
- Protéger des radiations solaires directes.
- Ne pas laisser sécher le produit.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Acide fort, Base forte

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), suie, Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1312-76-1	Silicate de potasse, rapport molaire >3,2%				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

En cas de contact avec la peau; contact avec les yeux; ingestion; Inhalation: Effets voir
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 8 de 12

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Référence à d'autres sections: 2,3,15

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 9 de 12

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.4. Groupe d'emballage:

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.4. Groupe d'emballage:

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.4. Groupe d'emballage:

Classification de transport non disponible. Porteur de transport non utilisé.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 10 de 12

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):	max. 1 g/l
Sous-catégorie selon la directive	Impressions fixatrices - revêtements en phase aqueuse, Valeur limite
2004/42/CE:	COV: 30 g/l
Indications relatives à la directive	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)
2012/18/UE (SEVESO III):	

Législation nationale**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les principales références bibliographiques et sources de données

Aucune information disponible.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

REZ. PS 27 MODULAN PRIMAIRE POUR CHANGEMENT DE PAPIER PEINT

Date de révision: 15.01.2024

Code du produit: REZ1096

Page 12 de 12

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)